



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT 6, RUE SADI CARNOT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L 512-1 du code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le code de la route,  
Vu l'article 610-5 du code pénal,  
Vu la demande écrite de l'entreprise MJ CONSTRUCTIONS représentée par Madame Jobbin Sylvie en date du 16 septembre 2024, pour la réalisation de travaux intérieurs sis 6, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise MJ CONSTRUCTIONS est autorisée à stationner deux véhicules immatriculés AA-227-AQ et 788-ZJ-27, par intermittence, au droit du 6, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer, à compter du lundi 16 septembre 2024 et le mercredi 16 octobre 2024.

Article 2 : L'entreprise MJ CONSTRUCTIONS devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée du stationnement et pour la livraison des matériaux.

L'entreprise MJ CONSTRUCTIONS s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de stationnement et de circulation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise MJ CONSTRUCTIONS et Madame Jobbin Sylvie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 19 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

